



**Saison 2025-2026**

## PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N° 116 CS/30

Réunion du	1er Avril 2026
Présidence :	BELORGEY B
Présents :	MM. CHEVANNE T. – VADOT B.
Excusés :	MM. NDIAYE S. – DA SILVA S. FAORO P.
Secrétaire de séance	Mme CHAPON Agnès

### I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

#### **PLANNING DE JOURNÉE**

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

#### **ORGANISATION RENCONTRE**

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

#### **TRANSMISSION FMI**

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail

### DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le District autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

***Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.***

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi



Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

**Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.**

## 1.1 CONTROLE SUSPENDU

### **Match 53504734 D1 DIDIER EXPRESS DIJON ULFE 1 - FAUVERNEY du 29/03/2026**

Pris connaissance des informations transmises par le secrétariat du District sur la situation de **M. COTE WILLIAM (2544269126)**, Joueur du club de DIJON ULFE susceptible d'avoir pris part à la rencontre susvisée alors qu'il se trouvait sous le coup d'une suspension, de 3 matchs de suspension ferme

Vu les dispositions des articles 141 Bis, 186, 187 et 226 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. qui prévoient que « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;**
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- D'infraction définie à l'article 207 des présents règlements. »,

La Commission,

**OUVRE** une procédure d'évocation,

**INVITE** le club de DIJON ULFE à formuler ses observations quant à la participation et la qualification du joueur **M COTE WILLIAM (2544269126)**, **avant le mercredi 11 AVRIL 2026**

**Le joueur reste suspendu pour 1 matchs en SENIORS D1 à compter du 01/04/2026**

## 1.2 COUPES DE COTE D'OR

**Les ½ de Finale de la coupe FUTBOL EMOTION F BACHELARD se dérouleront le 5 Avril 2026 sur le terrain du club premier nommé**

**Match N°1** : FCNCS – CF TALANT. Délégué : RODRIGUES Armando.

**Match N°2** : PLOMBIERES – EF VILLAGES. Délégué : CHEVANNE Thierry.

**Les ½ de Finale de la coupe CREDIT AGRICOLE se dérouleront le 5 Avril 2026 sur le terrain du club premier nommé**

**Match N°1** : POUILLY EN AUXOIS – FAUVERNEY se jouera le 04/04/2026 à 16h00. Délégué : MIGUET Gérald.

**Match N°2**: FC2C – IS SELONGEY 3. Délégué : RODRIGUES Armando.

## 1.3 DELEGATIONS

### **Rapports de délégation – rencontres du 28-29/03/2026**



**De M. CHUDZIAK P** : Rapport de Délégation concernant la rencontre 54066097 ASFO - CHEVIGNY. SENIORS D3-A Pris note. Remerciement.

**De M. CHUDZIAK P** : Rapport de Délégation concernant la rencontre 54057755 SENIORS D1 LONGVIC - PLOMBIERE. Pris note. Remerciement.

**De M. RODRIGUES DA SILVA** : Rapport de Délégation concernant la rencontre 54070635 SENIORS D3 POULE D AS DIJON SUD -FC REMILLY. Pris note. Remerciement.

#### DESIGNATION DELEGUES :

DATE DU MATCH	DIVISION GROUPE		EQUIPES		ARBITRE	DELEGUE
05/04/2026	D2	B	VAL DE NORGES	AUXONNE	VAILLARD Geoffrey	CHUDZIAK Philippe
12/04/2026	D3	A	EF VILLAGE 3	ASFO	ROZET Yohan	CHUDZIAK Philippe
12/04/2026	D2	B	AUXONNE	SAULON	DEGAND Frédéric	CHEVANNE Thierry
12/04/2026	D2	A	CHENOVE	ST REMY	THIOURT Thierry	RODRIGUES Armando
12/04/2026	D3	D	REMILLY	JEUNESSE MAHORAISE	GUERBA Haïssa	THIBERT Jérôme

## I.6 FORFAITS

### **Match 54563270 D4 – A PRECY 1 - ST REMY 3 du 29/03/2026.**

Forfait déclaré de ST REMY 3

**En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à ST REMY 3(0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à PRECY 1.**

Amende 60 € à ST REMY.

### **Match 54588857 D4 – D SAVIGNY LES BEAUNE – Ent ESTV/AIFC 3 du 29/03/2026.**

Forfait déclaré de SAVIGNY LES BEAUNE

**En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à SAVIGNY LES BEAUNE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à l'Ent ESTV/AIFC**

Amende 60 € à SAVIGNY LES BEAUNE.

### **Match 54588857 D4 – B PLOMBIERES 3 – JEUNESSE MAHORAISE 2 du 29/03/2026.**

Forfait déclaré de PLOMBIERES 3

**En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à PLOMBIERES 3(0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à JEUNESSE MAHORAISE**

Amende 60 € à PLOMBIERES.

### **Reprise PV du 25/03/2026**

#### **Match 55140394 U18 D3 DIJON ULFE 2 - UFCO 2 du 14/03/2026**

Forfait déclaré de UFCO

**S'agissant le 3<sup>ième</sup> forfait, la Commission Sportive déclare l'équipe de UFCO 2 forfait général**

S'agissant de la 9<sup>ème</sup> journée, la CS annule tous les points depuis le début de saison.

Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.

**Amende 100 € à UFCO**



## 1.8 COURRIER

De **ST APOLLINAIRE**. Pris note

## II-JEUNES

### 2.1 MATCH ARRETE

#### **Match 55140068 U18 D2 Niv. Bas– EF VILLAGE – NEUILLY CRIM. du 82/03/2026**

Match arrêté à la 84<sup>ème</sup> minute à la suite blessure du joueur n°6 de NEUILLY M. ARCHIMED Ilyess.

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur de NEUILLY.

Le match est remis au 11/04/2026.

### 2.2 REPROGRAMMATON DES RENCONTRES

La Commission sportive reprogramme les rencontres ci-dessous :

55413023 U13 D3 B DIJON ULFE 2 -TART LE HAUT VARANGES remis au 23/05/2026.

55139560 U18 D1 ELITE DAIX 2 – GEVREY remis au 16/05/2026.

55416263 U13 D3 D FC2C – Ent FCAB/ESVO remis au 23/05/2026

55139922 U18 D2 ELITE RUFFEY STE MARIE – IS SELONGEY 2 remis au 24/05/2026

### 2.3 FORFAITS

#### **Match 55416834 U15 D3 B UFCO 2 – AIFC 2 du 28/03/2026**

Forfait déclaré de AIFC

**En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à AIFC (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à l'Ent UFCO 2**

Amende 60 € à AIFC.

#### **Match 55413281 U13 D2 A POULLY EN AUXOIS 1 – CERCLE TALANT du 28/03/2026**

Forfait déclaré de TALANT.

**En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à TALANT (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à POULLY EN AUXOIS**

Amende 50 € à TALANT.

### 2.4 CHANGEMENTS DE DATE ET HORAIRE

Suite aux nombreux changements hors délais constatés depuis le début de la phase Printemps, et afin de pouvoir traiter les demandes dans les meilleures conditions, nous souhaitons rappeler à l'ensemble des clubs les règles applicables aux modifications de rencontres ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect.

#### 1. Procédure obligatoire pour les demandes de modification

Toute demande de changement de date, d'horaire ou de lieu doit être effectuée :

- Dans les délais réglementaires,
- Exclusivement via le module Compétitions.

Aucun autre moyen (mail, téléphone, message direct, etc.) ne sera accepté.



## 2. Demandes hors délais

Toute demande formulée hors délais :

- Entraîne automatiquement une amende,
- Sera refusée si un arbitre est déjà désigné sur la rencontre.

Nous vous rappelons que les parents des arbitres s'organisent en fonction des désignations : tout changement tardif peut entraîner des perturbations dans les désignations.

## 3. Respect de la chaîne de communication

Il est strictement interdit :

- De mettre l'arbitre en copie,
- De contacter l'arbitre directement,

**Tant que le District n'a pas donné son accord officiel** concernant une modification.

## 4. Déplacements de rencontres sans accord de la Commission

Toute rencontre déplacée sans l'accord préalable de la Commission Sportive :

- peut entraîner la perte du match,
- et entraînera une amende de 80 € pour match déplacé sans l'accord du District

## 5. Bonnes pratiques à respecter impérativement

- Vérifier systématiquement les délais avant toute demande.
- S'assurer que la demande est déposée via le module Compétitions.
- Anticiper au maximum pour éviter toute demande hors délai.
- Attendre impérativement la validation officielle du District. Le secrétariat informera le club adverse et l'arbitre.

## 6. Délais obligatoires selon les situations

### **Rencontre avec arbitre officiel désigné**

La demande de modification doit être effectuée au plus tard le lundi précédant la rencontre avant minuit (club demandeur). Le club adverse devra la valider avant le mercredi minuit

### **Rencontre sans arbitre officiel désigné**

La demande de modification (après accord du club adverse) doit être effectuée :

- Au plus tard le mardi précédant la rencontre avant minuit,
- Une demande tardive peut être étudiée uniquement jusqu'au jeudi à 18h00.

Toute demande de modification doit être clairement motivée sous peine de refus

La Commission sportive compte sur votre rigueur et votre collaboration pour garantir le bon déroulement des compétitions et éviter toute sanction.

\*\*\*

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

**La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme**

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle



Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

**Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G – U12 G ->20 €**

[La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :](#)

55139933 U18 D2 NIV ELITE FAUVERNEY – IS SELONGEY 2 du 16/05/2026 se jouera le 14/05/2026.

55412161 U15 D2 B FAUVERNEY – CF TALANT du 28/03/2026 se jouera le 01/04/2026.

55412798 U13 D1 – B LONGVIC – UCCF du 25/04/2026 se jouera le 18/04/2026.

55224889 U12 D1 NIV BAS IS SELONGEY – LONGVIC du 09/05/2026 se jouera le 11/04/2026.

55139560 U18 D1 – DAIX 1 – GEVREY 1 du 19/04/2026 se jouera le 26/04/2026.

55139876 U18 D2 – AIFC 1 – IS SELONGEY 2 du 04/04/2026 se jouera le 25/04/2026.

55416901 U15 D1 – UFCO 1 – MARSANNAY 1 du 23/05/2026 se jouera le 14/05/2026.

55411536 U15 D2 – USCD 2 – GEVREY 2 du 04/04/2026 se jouera le 23/05/2026 à 12h30.

55415532 U15 D2 – C GRESILLES FC - TILLES FC se jouera le 6/05/2026 à 18h00

55416516 U15 D3 – IS SELONGEY 2 – UFCO du 04/04/2026 se jouera le 25/04/2026.

55416837 U15 D3 B– FC2C - AISEREY IZEURE du 04/04/2026 se jouera le 25/04/2026.

55413411 U15 D3 – A DAIX 2 - AUXONNE 1 du 04/04/2026 se jouera le 29/04/2026.

55413422 U15 D3 – A DIJON ULFE 2 – FCNCS du 23/05/2026 se jouera le 16/05/2026.

55224890 U12 D1 – ALC LONGVIC 1 – AS QUETIGNY 1 du 16/05/2026 se jouera le 02/05/2026.

55574035 U12 CCO – ASFO – QUETIGNY se jouera le 04/04/2026.

55412369 U13 D3 – B ASFO – LONGVIC se jouera le 23/05/2026

## 2.5 TOURNOIS

La Commission Sportive n'autorise les tournois que si aucune journée de championnat ou de coupe n'est programmée aux dates concernées.

Elle se réserve le droit de refuser systématiquement toute demande si une ou plusieurs rencontres officielles. Figurent au calendrier le jour du tournoi

### Grésilles FC les 27 et 28 juin au Stade Epirey

- Samedi 27 juin 2026 : U8-U9 et U12-U13

- Dimanche 28 juin 2026 : U10-U11 et U14-U15 (à 8)

### CF TALANT - FOOTBALL EMOTION CUP"

Le samedi 6 juin-> U10-U11 et U12-U13.

Le dimanche 7 juin -> U6-U7 et U8-U9.

## III- FOOT ANIMATION

Plateaux futsal

**Absence lors des plateaux Futsal**



La Commission rappelle que les clubs se sont inscrits volontairement pour participer aux plateaux Futsal et s'engagent, à ce titre, à en respecter l'organisation et le bon déroulement.

La présence de toutes les équipes convoquées est essentielle au bon fonctionnement des plateaux et au respect des autres participants.

En cas d'empêchement, le club concerné doit impérativement prévenir, dans les meilleurs délais, le District ainsi que l'ensemble des équipes convoquées sur le plateau.

Ce simple réflexe permet d'anticiper les adaptations nécessaires et de garantir une bonne organisation pour tous.



Samedi 28 février

### U7

Club	Motif de l'amende
MVF	Absence de feuille de présence à USSE
Perrigny	Absence de feuille de présence à USCD
Quetigny	Absence de feuille de présence à JDF21
JDF21	Absence de feuille de plateau et de présence

### U9

Club	Motif de l'amende
Montbard V.	Absence de feuille de présence à Morvandelle
UCCF	Absence de feuille de présence pour le plateau accueilli
St Rémy M.	Absence de feuille de présence à UCCF
Meursault	Absence de feuille de présence à ASFO
Quetigny	Absence de feuille de présence à Plombières
Perrigny	Absence de feuille de présence à Grésilles
Fauverney	Absence de feuille de présence à Clénay
Fauverney	Absence de feuille de présence à Longchamp

### U11

Club	Motif de l'amende
USCD	Manque feuille de présence à Fontaine Les Dijon - Niveau 1 Poule A
Quetigny	Seulement recto feuille de challenge / Aucune transmission des feuilles de présence - Niveau 1 Poule A
USCD	Manque feuille de présence au plateau accueilli - Niveau 2 Poule A
Talant	Manque feuille de challenge et présence - Niveau 2 Poule B
Longeault	Absence non prévenue à Neuilly - Niveau 2 Poule B
St-Apo	Aucun document transmis pour le plateau accueilli - Niveau 3 Poule A
Talant	Manque feuille de présence à Tilles - Niveau 3 Poule A
ASFO	Absence non prévenue à Beaune - Niveau 3 Poule B
Quetigny	Manque feuille de présence à Beaune - Niveau 3 Poule B
St-Apo	Manque feuille de présence à Auxonne - Niveau 3 Poule B
Gevrey	Manque feuille de présence à St-Jean de Losne - Niveau 4 Poule A
Chenove	Manque feuille de présence à St-Jean de Losne - Niveau 4 Poule A
FC2C	Manque feuille de présence à Tart le Haut - Niveau 4 Poule A
Cessey	Manque d'information sur la feuille de challenge et non transmission feuille de présence - Niveau 4 Poule B
JDF 21	Manque feuille de présence à ULFE - Niveau 4 Poule B
Daix	Manque feuille de présence à Selongey - Niveau 4 Poule B
Remilly	Manque feuille de présence à Selongey - Niveau 4 Poule B



Samedi 7 mars

### U7

Club	Motif de l'amende
MVF	Absence de feuille de présence à Precy
Saint Apo	Absence de feuille de présence à Fontaine
Quetigny	Absence de feuille de présence à Longchamp
JDF21	Absence de feuille de plateau et de présence

### U9

Club	Motif de l'amende
JDF 21	Absence feuille de plateau et de présence
Perrigny	Absence de feuille de présence à Brazey
Quetigny	Absence de feuille de présence à ASPTT
Aiserey	Absence de feuille de présence à Sauton Corcelles
Auxonne	Absence de feuille de présence à Sauton Corcelles
Fontaine les Dijon	Absence feuille de présence à JDF 21
Chenove	Absence feuille de présence à JDF 21
Perrigny	Absence de feuille de présence à Marsannay

### U11

Club	Motif de l'amende
Gentlis	Manque feuille de présence à Quetigny - Niveau 1 Poule A
ASFO	Aucun documents transmis pour le plateau accueilli - Niveau 3 Poule A
St-Apo	Manque feuille de présence à Morvanelle - Niveau 3 Poule A
St-Apo	Manque feuille de présence à Chevigny - Niveau 3 Poule A
Seurre	Manque feuille de présence à Meursault - Niveau 4 Poule A
Chenove	Manque feuille de présence à Gentlis - Niveau 4 Poule A
Longvic	Absence prévenue hors délai (samedi matin) à UFCO - Niveau 4 Poule B
JDF 21	Aucun documents transmis pour le plateau accueilli - Niveau 4 Poule B
Quetigny	Absence prévenue hors délai (vendredi soir) à JDF 21 - Niveau 4 Poule B



Samedi 14 mars

### U9

Club	Motif de l'amende
Talant	Manque feuille de présence à JDF21
Perrigny	Manque feuille de présence à ULFE
Quetigny	Manque feuille de présence au DUC
Perrigny	Manque feuille de présence au FC2C
Seurre	Annulation du plateau trop tardif
Meursault	Manque feuille de présence à Beaune

### U11

Club	Motif de l'amende
Magnien	Manque feuille de présence à Beaune - Niveau 2 Poule A
Daix	Manque feuille de présence à Cessey - Niveau 4 Poule B
Remilly	Manque feuille de présence à Cessey - Niveau 4 Poule B



Samedi 21 mars

## U7

Club	Motif de l'amende
Longvic	Absence de feuille de présence à Chenove
Perrigny	Absence de feuille de présence à Chenove
Quetigny	Absence de feuille de présence à Talant

## U9

Club	Motif de l'amende
Saint-Apo	Manque feuille de présence à l'ASFO
Fontaine les Dijon	Manque feuille de présence à plombières
VNFC	Manque feuille de présence à plombières
ASFO	Manque feuille de présence à Talant
ASDOM	Manque feuille de présence à Talant
Dinamo Dijon	Manque feuille de présence à Talant
Quetigny	Manque feuille de présence à Marsannay
Brazey	Manque feuille de présence à Marsannay
Quetigny	Document du plateau non-transmis
Longvic	Manque feuille de présence à Longchamp

## U11

Club	Motif de l'amende
USCD	Manque feuille de présence à Mirebeau - Niveau 1 Poule A
USCD	Manque feuille de présence à Marsannay - Niveau 2 Poule A
ASFO	Manque feuille de présence à son plateau - Niveau 2 Poule A
FCNCS	Manque feuille de présence à Precy - Niveau 2 Poule B
Selongey	Manque feuille de présence à son plateau - Niveau 2 Poule B
Tilles	Manque feuille de présence à son plateau - Niveau 2 Poule B
Morvandelle	Manque feuille de présence à UFCO - Niveau 3 Poule A
St-Apo	Manque feuille de présence à son plateau - Niveau 3 Poule A
USCD	Manque feuille de présence à St-Apo - Niveau 3 Poule A
FCJM	Manque feuille de présence au DUC - Niveau 4 Poule B



## IV- FEMININES

### SENIORS

#### 4.1 REPROGRAMMATION MATCHS

Match 54770316 CRITERIUM FOOT A 8 FEM FCAB – ENT DAIX-GEVREY du 02/03/2026 remis au 13/04/2026

#### 4.2 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

**La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme**

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

**Changement d'horaire ou date de moins de 5 jours avant le match SENIORS FEM ->20 €**

[La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :](#)

54770055 CRIT FEM à 8 GRESILLES FC - TILLES FC du 23/03/2026 se jouera le 27/04/2026.

54770327 CRIT FEM à 8 CENTRE COTE D'OR 1 – MAREY 1 du 30/03/2026 se jouera le 13/04/2026.

#### 4.3 COURRIEL

### JEUNES

#### 4.4 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.



Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

**La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme**

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

**Changement d'horaire ou date de moins de 5 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €**

[La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :](#)

55413594 U15 FEM BEAUNE – IS SELONGEY du 21/03/2026 se jouera le 04/04/2026- Amende 20€ pour demande hors délais.

55413529 U18 FEM à 11 – BEAUNE 1 – GEUGNON 1 du 19/04/2026 se jouera du 30/04/2026 à 20h.

55413735 U15 FEM A – MARSANNAY 1 – SEMUR EPOISSE du 09/05/2026 se jouera le 2/05/2026.

Suite à la programmation de la rencontre de Championnat U18 FEM LOUHANS CUISEAUX FC – LONGVIC le 28/03/2026, nous vous informons que la rencontre 55594594 ½ finale CCO U18 BEAUNE – LOUHANS CUISEAUX est reprogrammée **au Dimanche 03 Mai 2026 à 10h30**

## V- FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours

Disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera



appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

29/03/2026	SENIORS D3 Poule C - Nolay - Gevrey	Manque constat d'échec – amende 40 €
28/03/2026	U13 D3 – C TILLES FC – US SAVIGNY	

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Bernard VADOT**  
Secrétaire de séance

**BELORGEY B.**  
Le Président